






# Le Calétusien 2025



Bulletin municipal de CHALLET



# SOMMAIRE

Edito		1
Etat civil		2
Budget 2024		4
Tarifs communaux		6
Vie scolaire		7
2025 en images		8
Commémorations		11
Pompiers		12
Services à la population		14
Travaux		15
Vie associative		17
Les autorisations de travaux		20
Zéro phyto : ma commune s'engage !		21
Civisme		22
Carte d'identité – Passeport		23
Recensement – Inscriptions liste électorale		24
Élections municipales 2026		25
Rappel		26
Déchets		27
Infos pratiques		28

Rédaction et direction : Hélène DENIEAULT  
Mise en page : Yann RISSE  
Impression : STUDIO COMPO (69)

Remerciements aux sponsors qui participent à l'édition de ce bulletin.  
Ne pas jeter ce bulletin sur la voie publique - Pensez au Tri !

Chères Calétusiennes, Chers Calétusiens,



À l'aube de cette nouvelle année 2026, je mesure le chemin parcouru depuis le début du mandat que vous nous avez confié en 2020. Six années d'action municipale, de moments partagés, d'écoute et de travail collectif au service de notre commune. Ce mandat touche bientôt à sa fin, et avec lui s'achève un cycle riche d'enseignements et de réussites.

Je tiens avant tout à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble des élus municipaux qui se sont investis à mes côtés. Leur engagement, souvent discret mais toujours constant, a permis d'avancer et de préserver ce qui fait la force et l'identité de notre commune. Certains d'entre eux choisiront de poursuivre leur engagement lors des prochaines élections, d'autres passeront le relais. Qu'ils en soient ici tous chaleureusement remerciés.

L'année 2026 marquera un tournant pour la vie municipale. Les nouvelles élections, en mars prochain, introduiront de nouvelles règles pour les petites communes : le scrutin de liste et la parité femmes-hommes seront désormais de mise. Ces évolutions renforceront la représentation équilibrée, la diversité et le dynamisme des futurs conseils municipaux. Vous élirez, donc, dorénavant une liste et non plus des personnes individuelles (plus de panachage, de noms rayés).

Je veux également remercier nos agents communaux avec leur sens du service public et nos nombreux bénévoles qui font vivre nos associations. Leur dévouement est le ciment du lien social et de la vitalité de notre territoire. Sans eux, nos projets et nos événements ne pourraient voir le jour. Comme par exemple, la 30ème édition de notre vide-greniers qui a remporté un franc succès, en septembre dernier !

Ensemble, continuons à mettre toutes nos qualités en commun pour améliorer notre cadre de vie et apporter à Challet son rayonnement dont il mérite.

Enfin, parcourez ces pages retraçant l'année écoulée : ses projets, ses événements, ses réussites et ses visages. Mais aussi des informations essentielles pour votre quotidien. Elles reflètent le dynamisme de notre village et l'engagement collectif qui nous animent.

Recevez, chères calétusiennes, chers calétusiens, mes vœux les plus sincères pour une année 2026 pleine de santé, de réussites et de bonheur partagé.

Avec toute mon amitié et mon dévouement,

Hélène DENIEAULT,  
Votre Maire

*Bien cordialement,  
H. Denieault*

*« Être Maire, c'est parfois marcher seul dans le silence des décisions, mais toujours avec le cœur tourné vers l'intérêt de tous. Et derrière chaque décision publique, il y a aussi ces lourds moments, que seul l'engagement envers la commune rend plus légers. »*

## Naissances

Imany MAYEMBA	le 05 février 2025
Gabriel OZANNE	le 09 juin 2025
Cléopée SEIGNEURY	le 09 août 2025
Jade PHÉLIPPEAU	le 10 novembre 2025
Milan RAYAR	le 27 novembre 2025



## Mariages

Christophe DENEUVILLE & Aurélie ARGUELLES ~ le 7 juin 2025

## Pacs

Jérémy HURE & Victoria GRANCHER ~ le 8 juillet 2025

Clément PINSIVY & Alice BOLLENGIER-STRAGIER ~ le 22 septembre 2025



## Décès - Inhumations



Madame LE CALVÉ Thérèse	le 14 février 2025
Madame RIGOT Denise	le 16 février 2025
Monsieur HUET Étienne	le 25 avril 2025
Madame ROYER Lyliane (née GRAFFIN)	le 28 octobre 2025

Tous travaux  
de Menuiserie

Fenêtres  
Volets  
Portails  
Bois  
Pvc  
Alu



Agencement  
sur mesure  
Intér / Exter  
Cuisines  
Parquets  
Terrasses  
Isolation  
Cloison

Dimitri TACHAT

2, rue Gauvaine - 28300 CHALLET

Tél. 02 37 33 07 45 - Port. 06 89 51 05 18

e-mail : [contact@menuiserie-tachat-agencement.com](mailto:contact@menuiserie-tachat-agencement.com)

[www.menuiserie-tachat-agencement.com](http://www.menuiserie-tachat-agencement.com)



**SDB CONCEPT**

PLOMBERIE - CARRELAGE D'INTERIEUR

28300 CHALLET

**SYLVAIN BRUNET**

06 01 42 57 57

[sdbconcept.brunet@gmail.com](mailto:sdbconcept.brunet@gmail.com)



Tabac - Presse - Jeux - Livraison à domicile

Alimentation Générale  
*Olivier Locket*

35 rue du docteur Taugourdeau  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

Magasin  
Entièrement  
Rénové

Relais  
pickup



HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi, Mardi,  
Jeudi, Vendredi  
7h-13h • 15h-19h30

Samedi  
8h30-13h • 15h-19h30

Dimanche  
9h30-13h

02 37 65 28 10

[epicerie.lochet@gmail.com](mailto:epicerie.lochet@gmail.com)

Livraison à domicile 15km  
autour de TREMBLAY LES VILLAGES

COMMANDER  
EN LIGNE

L'épicerie est équipée d'un photomaton  
[www.epicerie-lochet-28.fr](http://www.epicerie-lochet-28.fr)



Assainissement,  
branchements,  
travaux de voirie,  
viabilisation,  
aménagements extérieurs...

**ANSEAUME T.P.**

06 09 49 77 27

Terrassement

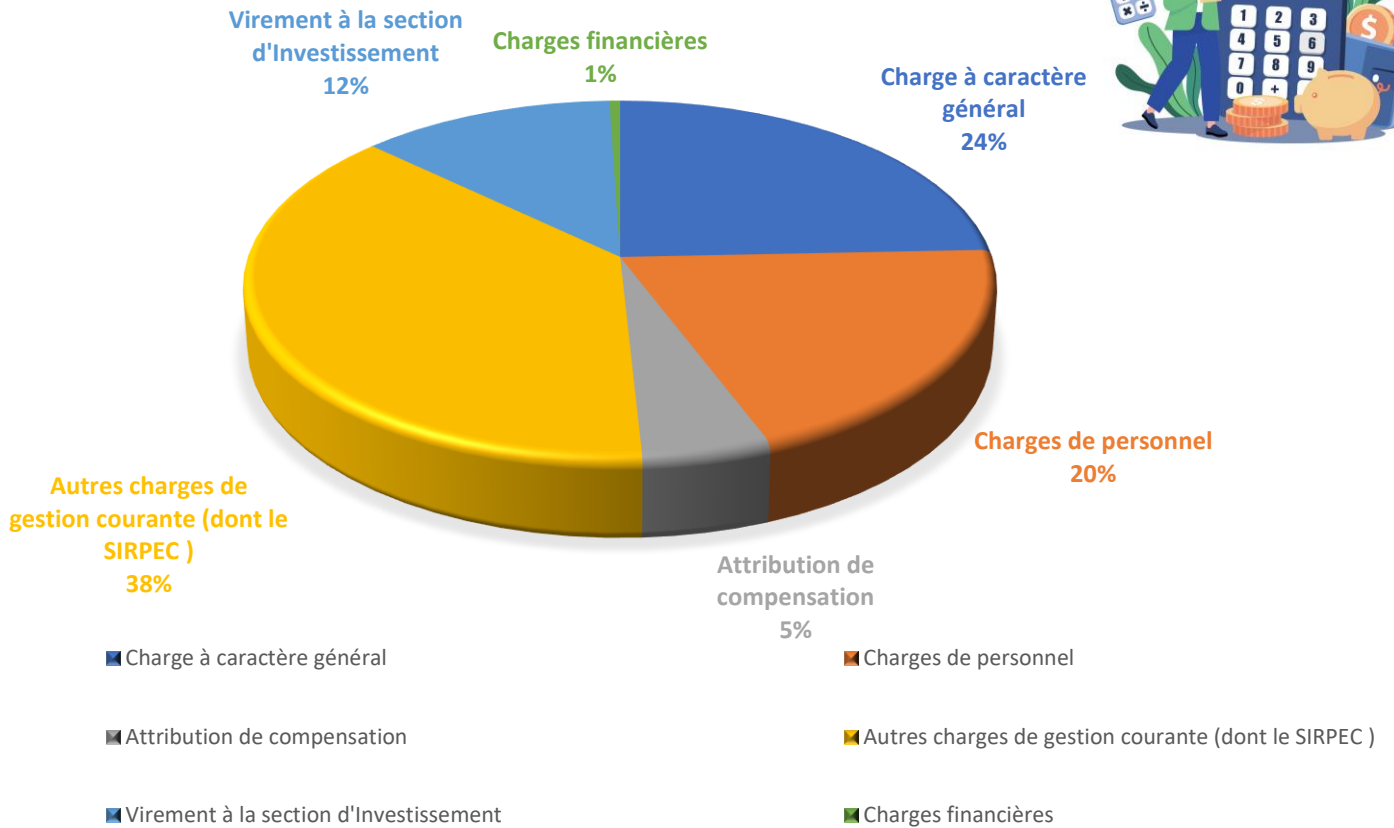
28170 SERAZEREUX



[www.ansaumetp.fr](http://www.ansaumetp.fr)

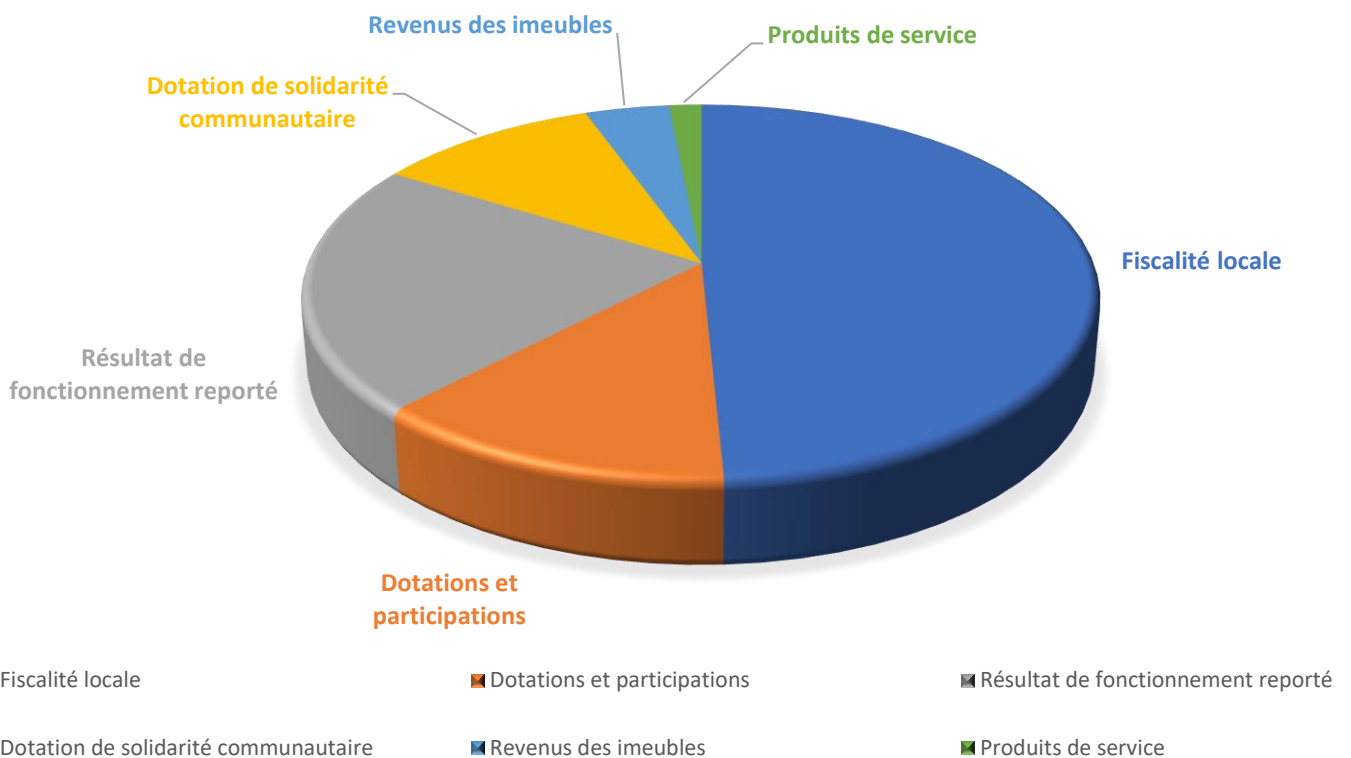
## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

325.013,18 €



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

325.013,18 €



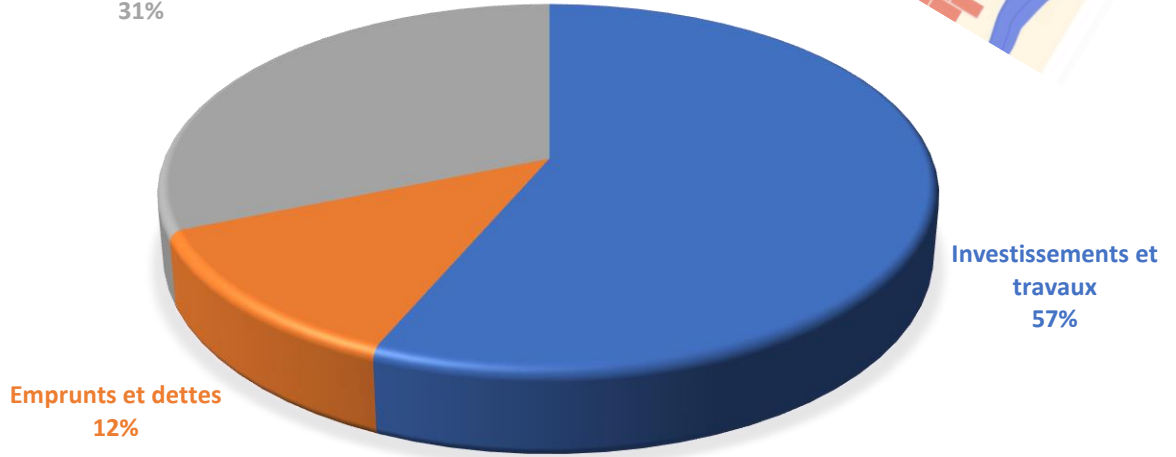
# BUDGET 2025



## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 110.030,11 €



Solde d'exécution  
Négatif reporté (2024)  
31%



■ Investissements et travaux

■ Emprunts et dettes

■ Solde d'exécution négatif reporté

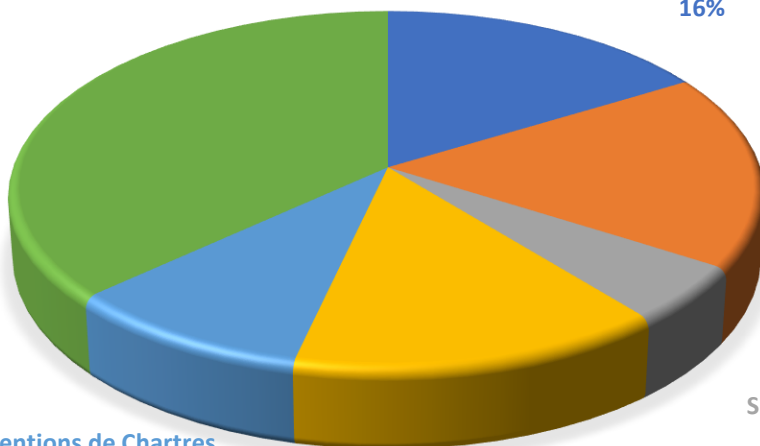


## RECETTES D'INVESTISSEMENT 110.030,11 €

Virement de la section  
de fonctionnement  
37%

Restes à réaliser (2024)  
16%

Dotations et réserves  
18%



Subventions de l'Etat  
5%



Subventions de Chartres  
Métropole  
10%



Subventions du  
département  
14%



■ Restes à Réaliser (2024)

■ Dotations et réserves

■ Subventions de l'Etat

■ Subventions du département

■ Subventions de Chartres Métropole

■ Virement de la section de fonctionnement

## Salle communale

Capacité de la salle : 70 - 80 personnes

Coût de location de la salle :



• **Tarifs commune :**

Week-end (2 jours) :

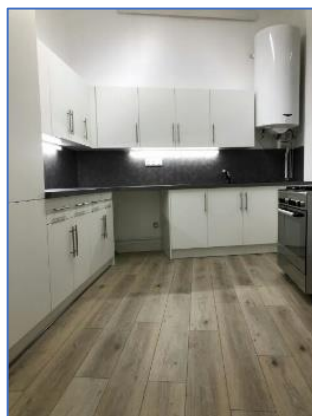
220 € du 1<sup>er</sup> mai au 14 octobre

280 € du 15 octobre au 30 avril

Journée en semaine :

60 € du 1<sup>er</sup> mai au 14 octobre

70 € du 15 octobre au 30 avril



Rappel : à partir de la troisième réservation, le tarif "hors commune" sera appliqué.

• **Tarifs hors commune :**

Week-end (2 jours)

330 € du 1<sup>er</sup> mai au 14 octobre

390 € du 15 octobre au 30 avril



La location de la salle est une recette pour la commune, aussi il est important que les Calétusiens respectent le règlement **interdisant le prête-nom**.

• **Journée en semaine**

90 € du 1<sup>er</sup> mai au 14 octobre

100 € du 15 octobre au 30 avril

• **Tarifs associations (à partir de la 3<sup>ème</sup> réservation) :**

100 € du 1<sup>er</sup> mai au 14 octobre

125 € du 15 octobre au 30 avril

• **Cautions :**

- Caution couvrant les locaux, le matériel et le non-respect du règlement d'utilisation de la salle : 1000 €

- Caution ménage : 80 €

Depuis 2023, la création d'une régie de recettes permet le règlement des prestations en chèques, espèces.

*Les tarifs seront révisés chaque année en fonction de l'inflation (Indice INSEE).*

• **Location du vidéoprojecteur : 50 €**

• **Location de vaisselle :**

**Ensemble repas : 1,50 €**

1 couteau, 1 fourchette, 1 cuillère à café, 1 cuillère à soupe, 2 assiettes plates, 1 assiette à dessert, 1 tasse, 1 verre à pied, 1 flûte.

**Ensemble vin d'honneur : 0,50 €**

1 verre à pied et 1 flûte à champagne

(Possibilité de louer la vaisselle à l'unité)

### Cimetière

- Concession 15 ans 180 €
- Concession 30 ans 280 €
- Concession 30 ans caverne 180 €



### Columbarium

- Concession 15 ans 500 €
- Concession 30 ans 700 €
- Urne supplémentaire 100 €
- Plaque nominative 50 €
- Dispersion des cendres 50 €



## **Un peu d'histoire sur le SIRPEC, sur l'école...**

Avec la création du SIRPEC (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des Environs de Clévilliers) en 1967, les communes environnantes ont pu regrouper leurs moyens et mieux organiser l'éducation des enfants dans notre milieu rural. Depuis 1967, les communes de Clévilliers, Challet, Briconville ont décidé de se mutualiser. En 1973, les élèves d'élémentaire de la commune de Fresnay-le-Gilmert ont rejoint l'école de Clévilliers et, ce n'est qu'en 2000 que leurs élèves de maternelle sont arrivés. Les premières classes de maternelle ont été ouvertes en 1983 uniquement pour les moyennes et grandes sections, les petites sections ont rejoint l'école en 1988.



A l'heure actuelle, le syndicat scolaire regroupe donc les écoliers (d'élémentaire et de maternelle) des communes de Challet, de Clévilliers, de Briconville et de Fresnay-le-Gilmert.

Le transport scolaire a été assuré par le SIRPEC jusqu'en 2013, puis Chartres Métropole a pris la compétence.

Le restaurant scolaire a été créé, quant à lui, en 2004.

Au fil des années, l'école a connu des variations importantes dans ses effectifs, en lien avec les dynamiques démographiques locales.

Les modifications apportées à l'école ont amélioré considérablement les conditions d'accueil des élèves. Il est important de continuer à entretenir et améliorer les structures d'accueil, de maintenir les effectifs et de travailler conjointement avec les communes membres.

Chaque commune budgétise et règle une somme afin d'assurer les services nécessaires comme la restauration, la garderie, etc... et le fonctionnement selon une clef de répartition prenant en compte la population ainsi que le nombre d'enfants du village.

Notre participation financière, pour Challet, en 2025 s'est élevée à 93.588,63 euros.

Nous avons 41 enfants scolarisés dont 16 inscrits en maternelle et 25 en élémentaire. L'école compte 175 élèves répartis en 8 classes.

### **Pour tout contact et/ou renseignement :**

Mairie de Clévilliers au 02.37.23.96.22 - [mairie.clevilliers@gmail.com](mailto:mairie.clevilliers@gmail.com)

Adresse mail du SIRPEC : [sirpec28@gmail.com](mailto:sirpec28@gmail.com)

Ecole de Clévilliers : 02.37.23.90.38 - Directrice : Isabelle DAMY



### **Association des Parents d'Élèves :**

Pour tout contact, vous pouvez contacter le bureau et les membres de l'APE.

Rappel : Marine PRETESEILLE, Présidente et Margaux FROGER, trésorière.

Une équipe dynamique et impliquée qui organise différentes animations pour récolter des fonds à destination de l'école et des enfants.

**Contacts :**

E-Mail : [ape.clevilliers@gmail.com](mailto:ape.clevilliers@gmail.com)

Page Facebook : Ape Clévilliers



## 20 janvier : Vœux de la municipalité



*Bonne  
année !*

## 28 février 2025 : Visite du Président de l'agglomération de Chartres Métropole, M. Jean-Pierre GORGES,

Madame le Maire et quelques conseillers ont accueilli Jean-Pierre GORGES et son Directeur de cabinet dans le cadre de ses visites aux communes.

Après une visite de l'église et des différentes réalisations sur le village, des échanges ont eu lieu en mairie autour du patrimoine, des aménagements, des travaux, de la carte communale actuelle et des services apportés par Chartres Métropole.



Accueil du Président de l'agglomération



Présentation des futurs projets



Présentation de la rosace, subventionnée, en partie, par Chartres Métropole

## 23 mai : Fête des voisins



## 24 juin et 4 juillet : Venue de Soliha



Réunion publique sur la thermographie aérienne réalisée par Chartres Métropole, le 24 juin

Le Truck de l'autonomie, en visite à Challet le 4 juillet



**Contact :**  
36 Av. Maurice Maunoury 1er étage  
28600 Luisant. Tél : 02 37 20 08 58



## 31 octobre Halloween



## 7 septembre vide-greniers



Distribution des colis à nos aînés



28 novembre : décoration du sapin



7 décembre : Le Noël des enfants



# COMMÉMORATIONS

Perpétuons ce devoir de mémoire. Une gerbe a été déposée en présence des habitants venus assister à la cérémonie, des pompiers et de quelques élus.

Les enfants de l'école ont entonné quelques chants comme la Marseillaise.

« Merci aux enseignantes et aux parents d'accompagner les enfants dans cette démarche et de les faire participer régulièrement. Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain. Ce sont eux qui relayeront ces messages afin de ne jamais oublier ces épisodes d'Histoire ! » a rappelé Madame le Maire.

## Victoire du 8 mai 1945



## 11 novembre : Armistice du 11 novembre 1918



## Banquet du 11 novembre de Challet et de Clévilliers

Une pensée émue pour nos deux doyennes, Mesdames Denise RIGOT et Thérèse LE CALVÉ, qui nous ont quittés en début d'année 2025. Deux visages qui nous manquent, elles étaient si fidèles à ce traditionnel rendez-vous.

Cette année, le banquet a eu lieu à la salle communale de Clévilliers et a réuni 64 convives.

Pour Challet, le doyen et la doyenne du repas étaient :

- Madame Marie-Thérèse ORY
- Monsieur Jacques MASSOT

Pour Clévilliers, le doyen et la doyenne du repas étaient :

- Madame Marianne ROGER - THIEULLET
- Monsieur Jean-Claude ROGER



## 10 janvier 2025 : Sainte-Barbe (2024)

L'occasion de rappeler les valeurs de courage, de solidarité et de dévouement qu'incarnent les pompiers.

Les municipalités de Challet et de Clévilliers ont renouvelé leur soutien et leur admiration.



## 5 décembre 2025 : Sainte-Barbe

### AU REVOIR... ET MERCI



L'heure de la retraite a sonné pour le Lieutenant Didier AUDUREAU !

Il quitte la fonction de Chef de Centre des Pompiers de Challet. Un visage que tout le monde connaît dans notre village et Madame le Maire revient sur son parcours.

*"J'ai débuté mon mandat de maire avec M. Didier AUDUREAU et j'ai apprécié son écoute et sa proximité avec les habitants et les élus. Ces échanges sont essentiels. Je salue également sa grande disponibilité et son aide régulière pour que notre centre d'intervention (CI). Comme par exemple, les travaux de peinture réalisés sur le CI afin de l'embellir et d'attirer de nouveaux volontaires.*

*Rentré en 2004 sur le CI de Challet (20 ans après vos débuts sur Chartres), vous avez succédé à Christian MARTIN en 2011 en tant que Chef de centre.*

*Nommé en 2013, Adjudant, puis en 2016, Adjudant-chef, c'est lors de la Ste Barbe, en janvier 2023, que nous vous avons remis le galon de Lieutenant. Une fierté de vous remettre cette distinction méritée en la présence de la grande famille du SDIS28 mais aussi de M. Alain BELLAMY, maire de Clévilliers, dont vous êtes proche également.*

*Tout au long de ces décennies, vous avez fait preuve de professionnalisme. Merci encore pour votre dévouement et pour les sacrifices consentis, comme les moments en famille perturbés. Votre engagement, comme tous les engagements, fragilisent et hachent le quotidien et nos proches doivent faire preuve de compréhension, de patience et de gérer leurs angoisses.*

*Belle retraite à vous, cher Lieutenant, félicitations pour votre nomination en tant que Capitaine honoraire et je reste persuadée que nous aurons toujours l'occasion de vous croiser au sein du village et/ou de ses événements. J'espère garder la même proximité avec votre successeur M. Julien LEGRAND, à qui nous souhaitons une bonne continuation."*

5 décembre 2025 : Sainte Barbe (suite) :



Lors de la Sainte Barbe du 5 décembre, nous étions réunis pour les départs à la retraite du Lieutenant Didier AUDUREAU et du Caporal-Chef Joël FRISON.

Ils ont été nommés respectivement Capitaine honoraire et Sergent honoraire. Des distinctions méritées pour ces deux visages connus et appréciés de tous.

L'occasion de réaliser le passage de commandement entre Didier AUDUREAU et Julien LEGRAND.

Le Caporal-Chef Julien Legrand devient donc le Chef de Centre du centre d'intervention de Challet.

Nous saluons le professionnalisme et la bravoure de tous les pompiers (professionnels comme volontaires).

Contact du nouveau Chef de Centre :

Caporal Chef : Julien LEGRAND  
Coordonnées : 06.75.26.04.69  
Mail : julienleg388@gmail.com

## NOUVEAU À CHALLET

Distributeur de pizzas :



### Pizza sur demande

Cécile et Romain Lottin sont les créateurs de Speed'za Romo, un food truck proposant de délicieuses pizzas dans différentes communes de l'Agglo, complété par des distributeurs implantés dans les villages. Après Fontenay-sur-Eure et Morancez, c'est désormais à Challet que vous allez pouvoir vous régaler. Avec ses deux fours intégrés, le distributeur vous propose pas moins de 12 recettes de pizzas. Regina, quatre fromages, tartiflette... de quoi ravir les gourmands ! Idéal si vous avez peu de temps pour cuisiner, puisqu'en trois minutes, la pizza à la pâte maison précuite est chaude et prête à être consommée. Ravitaillée chaque jour, la machine peut également vous servir une pizza froide. « Nous avons à cœur d'apporter un service supplémentaire dans des communes disposant de peu de commerces. »

SPEED'ZA ROMO • Rue de la République, Challet • 06 15 16 11 61 •  
speedzaromo@hotmail.fr • Speedzaromo • speedza\_romo



A CHALLET



# SERVICES À LA POPULATION

## Agence Postale de Clévilliers :

Voici les horaires d'ouverture de l'agence postale de Clévilliers où Valérie vous attend pour toutes opérations postales (envois et/ou retraits des colis ou recommandés, achats de timbres ou produits divers..).

**Lundi : 13h30 – 18h00**

**Mercredi : 9h00 – 12h00**

**Jeudi : 8h15 – 11h30**

**Vendredi 13h45 – 18h00**

**1er et 3ème samedi du mois : 9h00 – 12h00**



## Le Point-Justice de Chartres

Le Point-Justice a été créé dans le cadre d'un partenariat entre le Ministère de la Justice, Chartres Métropole et des professionnels du droit.

Il organise des permanences gratuites et confidentielles sur rendez-vous afin de répondre aux questions dans tous les domaines juridiques de la vie quotidienne (famille, travail, consommation, logement...)



Vous pouvez appeler gratuitement le 3039 pour trouver le Point-Justice le plus proche de chez vous.

Le Point-Justice de Chartres vous accueille

du Lundi au Vendredi  
de 9h00 à 12h00  
et de 13h00 à 17h00

☎ 02 36 67 30 40

☎ 3039

pad@agglo-ville.chartres.fr

ccad-eureetloir.justice.fr



MINISTÈRE de la JUSTICE  
— REPUBLIQUE FRANÇAISE —



CHARTRES  
MÉTROPOLE



point-justice  
informer, orienter, aider

5, Rue du Docteur Michel Gibert  
28000 Chartres

## Transport à la demande. Un service de Chartres Métropole apprécié par tous.

### Tarifs

Billet unitaire

2,50

le trajet

la carte  
10 voyages

23

la carte

**Gratuit pour :**

- Les abonnés Jeunes & Filibus uniquement en période de vacances scolaires sur présentation et validation de l'abonnement en cours de validité.
- Les accompagnants des personnes à mobilité réduite dont la Carte Mobilité Inclusion « Invalidité » porte la mention « besoin d'accompagnement ».
- Les enfants de moins de 6 ans.

### Prise en charge

- PERSONNES VALIDES de votre domicile à une de nos 12 destinations.
- PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE de votre domicile à une adresse de votre choix à Chartres.
- ABONNÉS JEUNES & FILIBUS Période de vacances scolaires d'un point d'arrêt du réseau Filibus à une de nos 12 destinations.

à la Demande

0 801 90 10 28

(service et appel gratuits)

CHARTRES MÉTROPOLE FACILITE VOS DÉPLACEMENTS



## à la Demande

SERVICE OUVERT À TOUS  
vers 12 destinations...

2,50

le trajet  
billet unitaire

- 1 Gare de Chartres
- 2 Place Drouaise
- 3 Place Morard
- 4 Théâtre de Chartres
- 5 L'Odyssée complexe aquatique/patinoire
- 6 Hôpital Pasteur au Coudray
- 7 Antenne Henri Ey de l'hôpital Pasteur au Coudray
- 8 Antenne Henri Ey de l'hôpital Pasteur à Morançais
- 9 ELSAN Hôpital privé d'Eure-et-Loir à Mainvilliers
- 10 Clinique cardiologique à Gasville-Claëme
- 11 Centre de soins Les Boissières à Nagent-le-Phaye
- 12 Hôtel Dieu

### Le service

circule de 9h à 17h

**en période scolaire :**  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi

**en période de vacances scolaires :**  
du lundi au samedi

Le service applique le principe de non concurrence avec les transports existants (car, train, bus)  
Article 151 du règlement d'exploitation

### Réservation

0 801 90 10 28

(service et appel gratuits)

du lundi au vendredi  
9h-12h30 / 13h30-17h

ou plus tard la veille du déplacement  
avant 16h, pour un déplacement le  
lundi réservation jusqu'au vendredi 16h.

- **Restauration, mise en sécurité de la cloche de l'église et installation d'un moteur à électrotinement:**

Suite à l'audit réalisé par l'entreprise Bodet Campanaire l'année dernière, il a été nécessaire d'entreprendre à nouveau des travaux, sur l'édifice, afin de mettre en sécurité l'église mais aussi les usagers. La cloche, Marie-Louise, présentait de sérieux signes d'usure et de casse. Elle a donc été réparée. Des moutons rétrogrades ont été installés et le battant de la cloche a été remplacé. Le moteur était nécessaire afin de protéger l'édifice et le clocher des vibrations émises.



Dépose de la cloche abimée

<b><u>Coût total du projet HT :</u></b>	<b>33.830,00 €</b>
Subventions de l'État	10.149,00 €
Subventions du département	10.149,00 €
Subventions de Chartres Métropole	6.766,00 €
<b>Autofinancement</b>	<b>6.766,00 €</b>

Les travaux concernant le retour de la cloche et de ses aménagements se poursuivront au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2026.

Son retour est attendu et nous aurons l'occasion de fêter cet évènement comme il se doit.



- **Columbarium du cimetière communal :**

L'entreprise Granimond a installé un columbarium, courant avril 2025.

<b><u>Coût total du projet HT :</u></b>	<b>6.140,00 €</b>
Subventions du département	3.070,00 €
Subventions de Chartres Métropole	1.535,00 €
<b>Autofinancement</b>	<b>1.535,00 €</b>



- **Parking du cimetière (espace de covoiturage) et plateforme du columbarium :**

Un nouveau parking, au cimetière, a été créé afin de proposer un espace plus sécurisé et adapté. Ce dernier, proche de la N154 pourra également servir de point de chute de covoiturage.

**Coût total du projet HT :** 5.282,00 €

Subventions du département 2.641,00 €

Subventions de Chartres Métropole 1.320,50 €

**Autofinancement 1.320,50 €**



- **Panneaux signalétiques d'informations :**

Afin de proposer une vue globale des équipements de Challet, il a été installé un bi-mât, à l'entrée du village, au niveau de l'aire de pique-nique. D'autres panneaux, indiquant nos nouveaux équipements ont été installés dans le bourg.

**Coût total du projet HT :** 1.007,22 €

Subventions de Chartres Métropole 503,00 €

**Autofinancement 503,22 €**



- **Reprofilage du parking de la salle des fêtes et mise en place nécessaire à l'installation du distributeur de pizzas :**

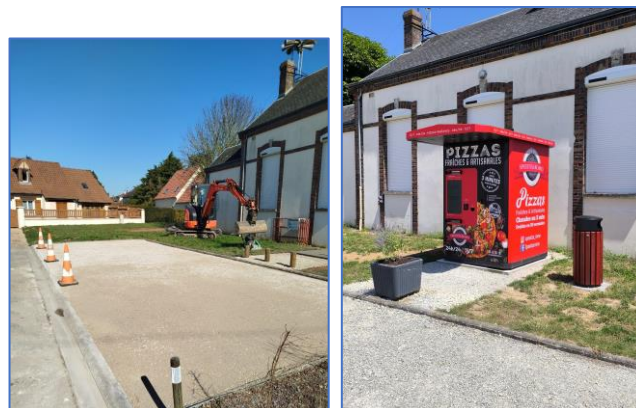
Le parking de la salle des fêtes présentant de nombreux trous, il était nécessaire de le reprofiler.

Pour accueillir, au mois de juillet le nouveau distributeur de pizzas (équipement attendu par tous), il était nécessaire de couler une dalle de béton et de préparer le raccordement, par Synelva, au domaine Public.

**Coût total du projet HT:** 3.173,78 €

Subventions de Chartres Métropole 1.586,50 €

**Autofinancement 1.587,28 €**



Reprofilage du parking

Nouveau distributeur de pizzas

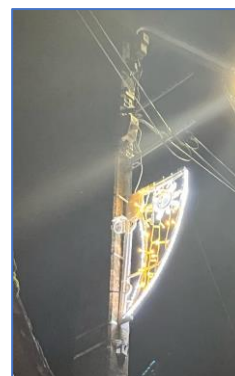
- **Illuminations, décors de Noël :**

Les illuminations de Noël étant vieillissantes et ayant constaté, cet hiver, le dysfonctionnement de certains décors, il a été décidé d'investir dans de nouveaux décors.

**Coût total du projet HT :** 2.186,70 €

Subventions de Chartres Métropole 1.093,00 €

**Autofinancement 1.093,70 €**



Le tissu associatif permet à Challet d'être une commune dynamique et active.  
L'engagement des bénévoles permet de proposer tout au long de l'année de nombreuses animations et activités.  
N'hésitez pas à participer à celles-ci et pourquoi pas rejoindre les équipes !

- **Comité des Fêtes de Challet :**

## Un mot du Président

« Il se compose actuellement de 9 bénévoles permanents ainsi que, suivant les manifestations, des bénévoles temporaires.

En tant que Président, et surtout en tant que bénévole, je tenais à remercier l'équipe en place pour le travail qui a été effectué cette année.

Durant cette année, nous avons dû annuler des manifestations, repas et tournoi de pétanque, par manque de bénévoles et de participants.

Cette année, nous avons en collaboration avec le Conseil Départemental lors de l'opération « Village en fêtes », rencontré un succès au vide-greniers, le 7 septembre. Les bénéfices de cette journée nous permettront d'assurer avec sérénité le Noël des enfants.

Si vous avez des idées : N'hésitez pas à venir nous en parler !

En restant à votre écoute. »

Philippe WOIVRÉ.

**Président : Monsieur Philippe WOIVRÉ au 06.69.96.85.28**



- **Association de chasse :**

L'Association de chasse de Challet dépend de la Fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir.

**Président : Monsieur Pascal MENAGER au 06.66.93.11.75**



Les Arrêtés concernant la chasse sont consultables sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir.



- **Association Familles Rurales de Clévilliers - Challet - Briconville :**

Yoga, Fitness, pilates au programme...

**Contact : Madame Annie RENARD au 06.61.69.76.16**



- **L'association « Passion Country 28 » :**

Présent à la salle communale de Challet, les jeudis de 19h à 20h. Le groupe rassemble, à ce jour, 14 danseurs.

**Contact : M. Lucien GLOTIN**  
**Tél : 06.03.53.43.90**



- **Sports et Loisirs Challet-Bailleau-l'Évêque (SLCB) vous propose diverses activités :**

« C'est 57 licenciés pour la saison 2024-2025 ! Actuellement, nous commençons la saison avec 63 licenciés.

Son comité directeur est composé de 6 personnes à votre écoute pour différentes idées et projets sportifs et extra-sportifs. SLCB vous propose toute l'année, sous licence UFOLEP, de l'aïkido, dont le Président est Monsieur Philippe WOIVRÉ et de la pétanque, sur les communes de Challet et de Bailleau l'Évêque.

L'association vous propose aussi, en cours d'année, la participation à des activités comme des repas à thèmes, tournois de pétanques...

Les sections sont présentes aux différents rassemblements Nationaux organisés par l'UFOLEP.

Cette année, en accord avec l'école de Bailleau l'Évêque, les sections aïkido et pétanque sont intervenues, en janvier et en juin, auprès des élèves de l'école primaire, dans le cadre « Sport à l'école ». Ces interventions seront reconduites en 2026. Une intervention aïkido est aussi prévue à l'école de Dangers. Nous sommes aussi présents au vide-greniers de Challet et au « Playa-Tour » UFOLEP à Voves.

En restant à votre écoute !

Philippe WOIVRÉ, le Président. »

- **Aïkido (proposé par Philippe WOIVRÉ)**

La section d'aïkido SLCB a enregistré 21 licenciés UFOLEP pour 2025-2026. Nos cours se font dans la salle des fêtes de Bailleau-l'Évêque le mardi soir de 18 à 19h pour les enfants de 7 à 11 ans et de Challet, le mercredi soir, de 18 à 19h pour les ados et de 19h15 à 20h45 pour les adultes.

Nous avons participé à des stages en Eure-et-Loir, toutes fédérations confondues, ainsi qu'au « Playa Tour », à Voves, mi-juillet 2025 et au « Rassemblement national UFOLEP » à Dinard, mi-octobre 2025.

L'association est à votre écoute pour de nouveaux projets !

**Renseignements :**

M. ou Mme VANDERSCHUEREN au 06.25.19.08.71 **Contact :** [contact@slchalletbailleau.fr](mailto:contact@slchalletbailleau.fr)



- **Pétanque (proposée par Patrick DEMONCAY)**

Boulodrome dans le parc Olivier GAULT de Bailleau-l'Évêque

- Mercredi de 14h30 à 19h00
- Vendredi de 17h00 à 20h00

**Renseignements au 06.63.12.45.33**



**Merci** à Frédéric BORGES, ancien Président de l'association pour son investissement et son professionnalisme.

**Bienvenue** à Patrick DEMONCAY, à qui, nous souhaitons un plein épanouissement dans cette nouvelle mission.



17 bis rue Gauvaine

28300 Challet

06.58.45.66.89

ekopc@outlook.fr

# Déco Espaces Verts

**Création Entretien  
Clôtures**

Pavage Dallage

Maçonnerie paysagère

Clôtures et murets

Elagage et abattage

Plantations



**Bien-être**  
Spa / sauna  
Hydromassage

ZA 9 impasse du Bois Bellier  
28190 FONTAINE LA GUYON

[www.decoespacesverts.fr](http://www.decoespacesverts.fr)

[decoespacesverts@orange.fr](mailto:decoespacesverts@orange.fr)

02 37 26 71 62  
06 88 21 72 18

## Pizzas Artisanales 7J/7



Rue de la République  
28300 CHALLET  
Derrière la salle communale

Artisan pizzaïolo depuis 2007

Distributeurs / Foodtruck



Speedzàroma



speedza\_roma

☎ 06 15 161 161 ✉ [speedzàroma@hotmail.fr](mailto:speedzàroma@hotmail.fr)



# Wil Delec

ELECTRICITÉ GÉNÉRALE  
06 58 41 51 25



36 Allée des charmes - 28170 Favières  
Tél : 06 58 41 51 25 - [wilelec@orange.fr](mailto:wilelec@orange.fr) - [wilelec](https://www.facebook.com/wilelec)

## Quelles autorisations, pour quels travaux ?

### TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

**DP** : Déclaration Préalable

**PC** : Permis de Construire

### TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

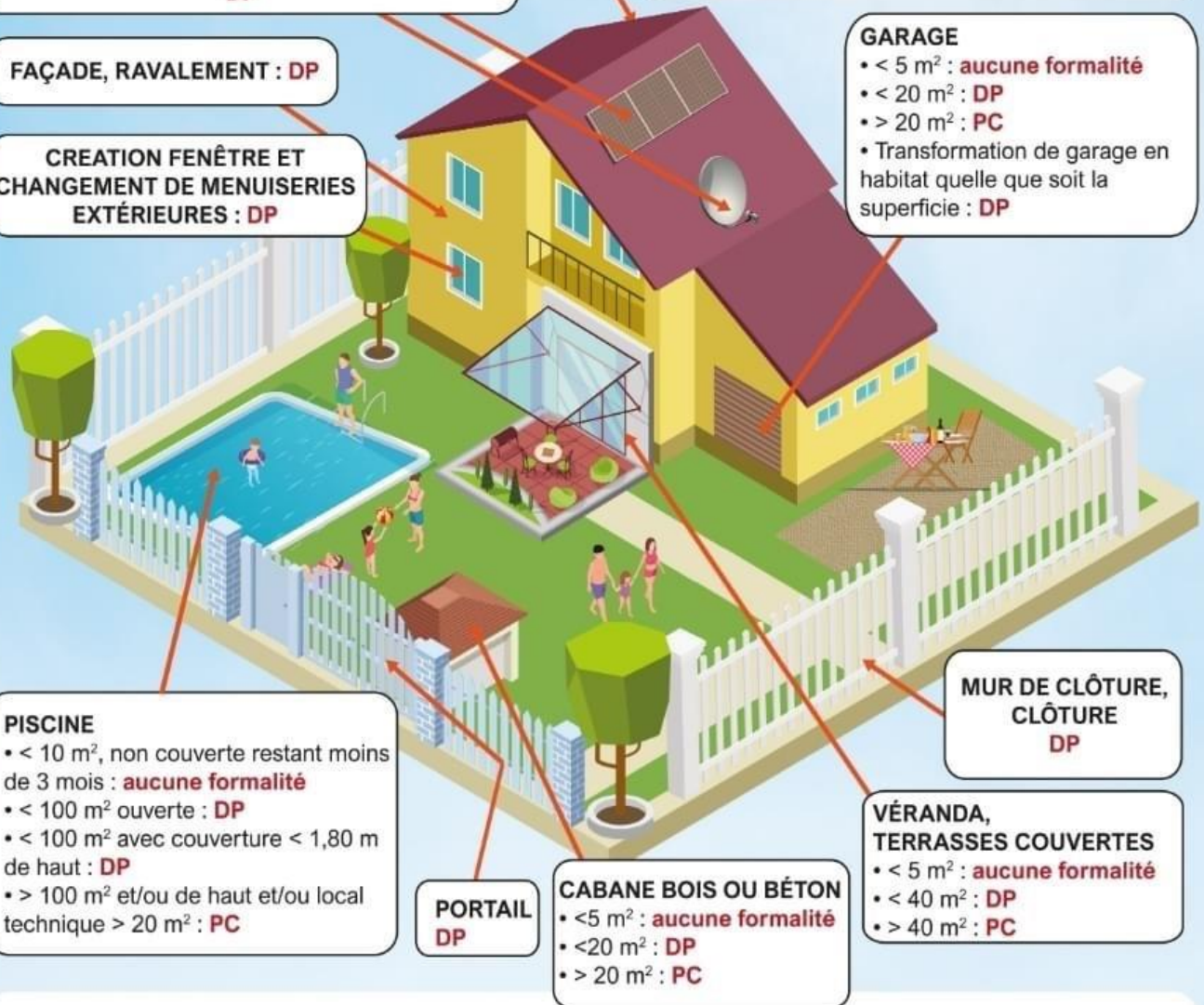
PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : **DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : **DP**

### GARAGE

- < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 20 m<sup>2</sup> : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**



### PISCINE

- < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- < 100 m<sup>2</sup> ouverte : **DP**
- < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE **DP**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES  
• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**  
• < 40 m<sup>2</sup> : **DP**  
• > 40 m<sup>2</sup> : **PC**

PORTAIL **DP**

CABANE BOIS OU BÉTON  
• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**  
• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**  
• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

### DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.
- Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.

**Attention** : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.



**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Déposer une déclaration préalable ou un permis de construire en mairie ne vaut pas autorisation.

### Bon à savoir

- La commune a 1 mois pour instruire une déclaration préalable, 2 mois si le projet se situe dans le périmètre des monuments historiques.
- Le délai d'instruction d'un permis de construire peut varier de 2 à 5 mois en fonction des consultations nécessaires au projet.
- Pour tout projet excédant 150 m<sup>2</sup> (création ou agrandissement), vous avez obligation de faire appel à un architecte.



**LE SAVIEZ-VOUS ?**

La non-déclaration des travaux expose les propriétaires à des poursuites devant les tribunaux compétents.



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires est interdit sur les espaces publics. Nous devons entretenir différemment et accepter la végétalisation.

Notre commune s'engage également dans la démarche « - de tonte et + de vie » (tonte différenciée), en faveur de la biodiversité et du respect de l'environnement sur l'ensemble des espaces municipaux (cimetière, terrains de sport ...).

Merci pour votre compréhension !

Le saviez-vous ???

#### Avantages :

- Diminution du nombre de fauches
- Lutter contre le réchauffement climatique
- Zones refuges
- Moins de pesticides
- Réduction de l'impact carbone lié à la tonte ...



Notre cimetière entretenu en respectant l'objectif « 0 phyto »



## Entretien des trottoirs et des caniveaux :

La Municipalité rappelle que, par Arrêté Municipal mis à jour le 01/10/2024, il est fait obligation aux propriétaires ou locataires de propriétés bâties ou non bâties de maintenir leur trottoir en bon état de propreté. A terme, si cet arrêté n'est pas respecté, la municipalité fera intervenir l'agent communal et facturera le temps passé. Arrêté affiché et disponible sur le site de la mairie.



⇒ Merci de rentrer vos containers d'ordures ménagères et de tri sélectif après chaque ramassage ou collecte.

## Brûlage interdit des déchets :

Comme le stipule l'Arrêté Préfectoral du 29 juillet 2013, nous rappelons que le brûlage à l'air libre, des déchets ménagers (cartons, plastiques, pneus...) ainsi que des végétaux, par les particuliers sur leur propriété, est interdit tout au long de l'année. Ainsi, il est formellement interdit d'allumer des feux sur le territoire de la commune de CHALLET. La déchetterie de Pierres ainsi que celles de Chartres Métropole (Champhol, Chaunay, Dammarie et Saint-Aubin-des-Bois) sont à votre disposition. A noter que la benne de déchets verts est présente l'été sur Fresnay-le-Gilmert.



## Déjections canines :

Le nombre croissant de compagnons à 4 pattes en promenade augmente les déjections sur les trottoirs et les allées. Nous comptons sur votre sens du civisme pour les ramasser.

## Nuisances sonores :

L'Arrêté Préfectoral N° 2012247-0004 du 3 septembre 2012 règlemente les nuisances sonores.

L'utilisation des tondeuses thermiques, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques... est autorisée les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ; les samedis de 9h00 à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



## Tapage nocturne :

Entre 22 heures et 7 heures du matin les bruits ou tapage nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis d'une amende.

## Entretien des haies :

Les arbres, les haies, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine.

A défaut d'exécution des opérations d'élagage des arbres ou racines les propriétaires riverains ou leurs représentants seront mis en demeure de procéder à leur retrait.

En cas de mise en demeure non suivie d'effets, le Maire pourra poursuivre les administrés en faute.



# CARTE D'IDENTITÉ - PASSEPORT

☞ Prendre rendez-vous dans une Mairie équipée !

**Liste des pièces à fournir ( à se faire confirmer lors de la prise de rendez-vous)**

- Une photo d'identité réglementaire ;
- Un justificatif de domicile ;
- Le numéro de pré-commande attribué après la pré-saisie sur <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>
- L'ancienne pièce d'identité.



**Attention !!! Connaître avant la saisie, les renseignements concernant vos parents (Nom du papa, nom de jeune fille de la maman, les prénoms, lieu et date de naissance de chacun !**

En plus, prévoyez dans le cas d'une première demande :

- Une copie intégrale d'acte de naissance

Arrondissement de CHARTRES		
Ville	Numéro de téléphone	Lien internet
AUNEAU	02.37.31.70.20	<a href="http://www.ville-ab2s.fr/">http://www.ville-ab2s.fr/</a>
CHARTRES	02.37.23.40.00	<a href="https://www.chartres.fr/">https://www.chartres.fr/</a>
COURVILLE-SUR-EURE	02.37.18.07.90	<a href="http://www.courville-sur-eure.fr/">http://www.courville-sur-eure.fr/</a>
EPERNON	02.37.83.40.67	<a href="http://www.ville-epernon.fr/">http://www.ville-epernon.fr/</a>
ILLIERS COMBRAY	02.37.24.00.05	<a href="http://www.illiers-combray.com/">http://www.illiers-combray.com/</a>
LUCÉ	02.37.25.68.25	<a href="http://www.luce.fr/">http://www.luce.fr/</a>
LUISANT	02.37.88.00.70	<a href="http://www.luisant.fr/">http://www.luisant.fr/</a>
MAINTENON	02.37.23.00.45	<a href="http://www.mairie-maintenon.fr/">http://www.mairie-maintenon.fr/</a>
NOGENT-LE-ROI	02.37.51.42.88	<a href="https://www.nogentleroi.fr/">https://www.nogentleroi.fr/</a>
LES VILLAGES VOVÉENS	02.37.99.14.95	<a href="http://www.villages-voveens.fr/">http://www.villages-voveens.fr/</a>
TOURY	02.37.90.50.60	<a href="http://www.ville-toury.fr/">http://www.ville-toury.fr/</a>
TREMBLAY-LES-VILLAGES	02.37.65.28.18	<a href="http://www.tremblaylesvillages.com/">http://www.tremblaylesvillages.com/</a>
Arrondissement de DREUX		
ANET	02.37.62.55.25	<a href="http://www.ville-anet.fr/">http://www.ville-anet.fr/</a>
BREZOLLES	02.37.48.20.45	<a href="http://www.brezolles.fr/annuaire/fiche-7-mairie.html.fr">http://www.brezolles.fr/annuaire/fiche-7-mairie.html.fr</a>
CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI	02.37.51.08.18	<a href="https://www.chateauneuf-en-thymerais.fr">https://www.chateauneuf-en-thymerais.fr</a>
DREUX	02.37.38.84.12	<a href="http://www.dreux.com/">http://www.dreux.com/</a>
VERNOUILLET	02.37.62.85.00	<a href="http://www.vernouillet28.fr/">http://www.vernouillet28.fr/</a>
SENONCHES	02.37.37.76.76	<a href="https://www.senonches.fr/">https://www.senonches.fr/</a>

**Les maisons France Services vont permettre de simplifier la relation des usagers aux services publics.**

La mairie de Tremblay-les-Villages a été labellisée Maison France Services !

Des permanences de différentes administrations de l'Etat et partenaires ont lieu chaque semaine (Finances publiques, Pôle emploi, Mission locale, CAF, MSA, CPAM, assurance vieillesse...).

Notre commune étant géographiquement proche de celle de Tremblay-les-Villages, l'accès à ces services peut être une aide non négligeable pour vous, notamment les demandeurs d'emploi, les personnes âgées, les personnes n'étant pas équipées d'outils numériques et informatiques ou dans l'impossibilité de réaliser des démarches en ligne.

Un dépliant présentant la structure, ses activités et les permanences des partenaires a été distribué et d'autres exemplaires sont disponibles en mairie de Challet.

Pour plus d'infos contactez la Mairie de Tremblay-les-Villages au **02.37.65.28.18**.



# RECENSEMENT

## Le recensement des jeunes :

Le recensement est obligatoire et doit être réalisé dans les trois mois suivant votre 16ème anniversaire.

Rendez-vous à la mairie du domicile muni des pièces suivantes :

- La carte nationale d'identité
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile

L'attestation de recensement est obligatoire pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...).

Rappel :  
Recensement = 1<sup>ère</sup> inscription automatique sur la liste électorale



Plus d'informations :

[www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete](http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete)

# INSCRIPTIONS LISTE ÉLECTORALE

## Elections :

En 2026 aura lieu le renouvellement de l'équipe municipale.

Les élections auront lieu les 15 et 22 mars prochains.

N'hésitez pas à vous manifester en mairie, si vous souhaitez tenir quelques heures le bureau de vote.



PAR INTERNET

[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)



PAR COURRIER

À votre mairie



EN MAIRIE

En personne ou en mandatant un tiers

Contrôler son inscription sur le site du service public :

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/sercices-en-ligne-et-formulaires/ISE](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/sercices-en-ligne-et-formulaires/ISE)

## Le changement de mode de scrutin dans notre commune :

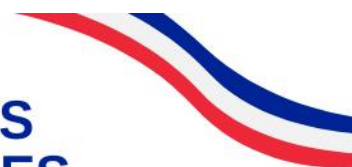
Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à Challet.

**Vous élierez le Conseil municipal** qui sera chargé, durant 6 ans, de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé de conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Challet, suite à une loi du 21 mai 2025.



## ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026



### Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

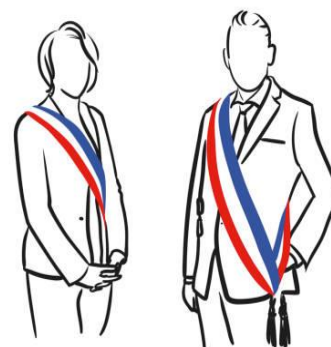
Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer.**

Autrement dit le « panachage » ne sera plus autorisé.

**Attention** : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme **nul** et ne sera **pas comptabilisé**.

**Chaque liste de candidats respectera la parité**, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

**Le nombre de candidats sur la liste sera variable** : le nombre fixé par la loi est de 11 conseillers pour Challet, avec la possibilité d'ajouter un ou deux candidats (ces derniers ne siégeront pas, mais remplaceront en cas de vacance de sièges).



# RAPPEL

« Arrêt des services de téléphonie fixe et d'Internet sur le réseau cuivre »

Tous les utilisateurs, tant grand public, que collectivités ou entreprises, devront migrer du réseau de téléphonie fixe et d'Internet sur le réseau cuivre vers la fibre optique ou, dans certains cas, vers d'autres technologies.

Le réseau cuivre a atteint aujourd'hui ses limites en termes de débits. Il ne répond plus aux besoins des Français, qui souscrivent majoritairement à la fibre. Le nombre d'abonnements fibre a dépassé le nombre d'abonnement cuivre en 2022 selon l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep).

La performance du cuivre est largement concurrencée par la fibre optique dont le déploiement prend de plus en plus d'ampleur, faisant de la France le pays le plus fibré d'Europe. La transition vers la fibre est également vertueuse d'un point de vue énergétique. Les lignes Internet fixe sur support fibre consomment ainsi quatre fois moins d'énergie que leur équivalent cuivre

Votre ligne sera opérationnelle jusqu'à la fermeture technique du cuivre dans votre commune. Lorsque votre commune sera concernée par cette fermeture, votre opérateur commercial prendra contact avec vous pour vous proposer des offres de substitution en fibre optique ou sur une autre technologie. Vous restez, bien entendu, libre de donner suite à cette proposition ou de vous reporter sur l'offre de votre choix proposée par un autre opérateur. Cette fermeture du réseau cuivre est progressive, par lots de communes et devrait s'achever en 2030 sur le territoire.

**Pour Challet, c'est :**

- Fermeture commerciale : Janvier 2026
- Fermeture technique : Janvier 2028



En ce qui concerne le grand public, les offres sur le réseau cuivre (téléphonie et/ou internet) doivent être remplacées par un abonnement fibre ou par une offre sur une autre technologie. Vous pourrez conserver votre numéro de téléphone actuel en demandant la portabilité du numéro. N'hésitez pas à vous rapprocher au plus vite de votre opérateur ou de l'opérateur de votre choix pour en savoir plus.

Il est donc primordial que vous engagiez ce changement vers la fibre (ou vers une autre solution adaptée) suffisamment tôt avant la date de fermeture technique du cuivre, date à laquelle tous les services sur le cuivre s'arrêteront !



**AU PAIN MAISON**

10, rue des Tilleuls  
28300 BAILLEAU L'ÉVÊQUE  
02.37.22.93.33



**DISTRIBUTEUR DERRIÈRE LA SALLE COMMUNALE  
À CHALLET**

29 rue de la Forte Maison  
28300 POISVILLIERS  
02 37 21 74 08  
contact@romainpascal.fr  
www.romainpascal.fr

- chauffage
- plomberie
- sanitaire
- traitement de l'eau
- remplacement chaudières gaz et fioul
- installation & rénovation de salle de bain
- pompe à chaleur
- chaudières granulés de bois



## Challet

### Calendrier des collectes 2026

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
J 1	Férié	D 1		D 1		M 1		V 1	Férié	L 1	
V 2	○	L 2		L 2		J 2	○	S 2		M 2	
S 3		M 3		M 3		V 3		D 3		M 3	
D 4		M 4	△	M 4	△	S 4		L 4		J 4	○
L 5		J 5	○	J 5	○	D 5		M 5		V 5	
M 6		V 6		V 6		L 6	Férié	M 6		S 6	
M 7	△	S 7		S 7		M 7		J 7	○	D 7	
J 8	○	D 8		D 8		M 8		V 8	Férié	L 8	
V 9		L 9		L 9		J 9		S 9		M 9	
S 10		M 10		M 10		V 10	○	D 10		M 10	△
D 11		M 11		M 11		S 11		L 11		J 11	○
L 12		J 12	○	J 12	○	D 12		M 12		V 12	
M 13		V 13		V 13		L 13		M 13	△	S 13	
M 14		S 14		S 14		M 14		J 14	Férié	D 14	
J 15	○	D 15		D 15		M 15	△	V 15	○	L 15	
V 16		L 16		L 16		J 16	○	S 16		M 16	
S 17		M 17		M 17		V 17		D 17		M 17	
D 18		M 18	△	M 18	△	S 18		L 18		J 18	○
L 19		J 19	○	J 19	○	D 19		M 19		V 19	
M 20		V 20		V 20		L 20		M 20		S 20	
M 21	△	S 21		S 21		M 21		J 21	○	D 21	
J 22	○	D 22		D 22		M 22		V 22		L 22	
V 23		L 23		L 23		J 23	○	S 23		M 23	
S 24		M 24		M 24		V 24		D 24		M 24	△
D 25		M 25		M 25		S 25		L 25	Férié	J 25	○
L 26		J 26	○	J 26	○	D 26		M 26		V 26	×
M 27		V 27		V 27		L 27		M 27		S 27	
M 28		S 28		S 28		M 28		J 28	△	D 28	
J 29	○	D 29		D 29		M 29	△	V 29	○	L 29	
V 30		L 30		L 30		J 30	○	S 30		M 30	
S 31		M 31		M 31				D 31			

## TOUS les emballages et les papiers se trient !

Bouteilles  
Flacons et bidons  
en plastique



Emballages métalliques



Barquettes, blisters, pots, sacs, sachets et films en plastique



Cartonnettes, briques alimentaires, tous les papiers



#### ORDURES MÉNAGÈRES

Une fois par semaine  
SORTIR LE JOUR DE LA COLLECTE,  
AVANT 13H.

#### EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

Une semaine sur deux.  
SORTIR LE JOUR DE LA COLLECTE,  
AVANT 13H.

#### ENCOMBRANTS

26 juin  
23 octobre  
SORTIR LA VEILLE APRÈS 19H.

Attention aux jours fériés :  
Collectes décalées

Plus d'informations  
Chartres-metropole.fr 0 800 22 20 36

La sortie des déchets en dehors des jours de collecte peut faire l'objet d'une amende.


Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
M 1		S 1		M 1		J 1	○	D 1	Férié	M 1	
J 2	○	D 2		M 2	△	V 2		L 2		M 2	
V 3		L 3		J 3	○	S 3		M 3		J 3	○
S 4		M 4		V 4		D 4		M 4		V 4	
D 5		M 5	△	S 5		L 5		J 5	○	S 5	
L 6		J 6	○	D 6		M 6		V 6		D 6	
M 7		V 7		L 7		M 7		S 7		L 7	
M 8	△	S 8		M 8		J 8	○	D 8		M 8	
J 9	○	D 9		M 9		V 9		L 9		M 9	△
V 10		L 10		J 10	○	S 10		M 10		J 10	○
S 11		M 11		V 11		D 11		M 11	Férié	V 11	
D 12		M 12		S 12		L 12		J 12	△	S 12	
L 13		J 13	○	D 13		M 13		V 13	○	D 13	
M 14	Férié	V 14		L 14		M 14	△	S 14		L 14	
M 15		S 15	Férié	M 15		J 15	○	D 15		M 15	
J 16		D 16		M 16	△	V 16		L 16		M 16	
V 17	○	L 17		J 17	○	S 17		M 17		J 17	○
S 18		M 18		V 18		D 18		M 18		V 18	
D 19		M 19	△	S 19		L 19		J 19	○	S 19	
L 20		J 20	○	D 20		M 20		V 20		D 20	
M 21		V 21		L 21		M 21		S 21		L 21	
M 22	△	S 22		M 22		J 22	○	D 22		M 22	
J 23	○	D 23		M 23		V 23	×	L 23		M 23	△
V 24		L 24		J 24	○	S 24		M 24		J 24	○
S 25		M 25		V 25		D 25		M 25	△	V 25	Férié
D 26		M 26		S 26		L 26		J 26	○	S 26	
L 27		J 27	○	D 27		M 27		V 27		D 27	
M 28		V 28		L 28		M 28	△	S 28		L 28	
M 29		S 29		M 29		J 29	○	D 29		M 29	
J 30	○	D 30		M 30	△	V 30		L 30		M 30	
V 31		L 31				S 31				J 31	○

## ✓ MAIRIE

1, rue de Verdun.  
**02 37 23 97 94**



[mairie-challet@outlook.com](mailto:mairie-challet@outlook.com)

Changement d'adresse mail en 2023   
Site Internet : <http://www.mairie-challet.fr>

Ouverture du secrétariat

**Mardi de 14h à 19h**

**Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h**

Permanence du Maire et des Adjoints

**Mardi de 17h à 19h ou sur rendez-vous**

## ✓ GUICHET UNIQUE

Hôtel de l'agglomération  
Place des Halles  
**02 37 23 40 00**



CHARTRES  
MÉTROPOLE

Transport à la demande :

**0 801 90 10 28**

## ✓ NUMEROS D'URGENCE

Samu : **15**  
Police : **17**  
Brigade de Chartres : **02 37 91 27 10**  
Pompiers : **18 ou 112**  
Sans abri : **115**  
Enfance maltraitée : **119**  
Femmes en danger : **3919**  
Centre antipoison : **02 41 48 21 21**



## ✓ ASSISTANTE MATERNELLE

Mme Delphine DOS SANTOS : 8, Rue du Friche  
**02 37 32 53 68** ou **06 37 89 67 89**

## ✓ ASSISTANT SOCIALE

Contact : **02.37.23.52.13**

[Sas.c4@eurelien.fr](mailto:Sas.c4@eurelien.fr)

Permanences 3ème mardi du mois en mairie de Clévilliers

## ✓ MAISON FRANCE SERVICES



7 rue de Chateauneuf 28170 Tremblay-les-Villages  
**02 37 65 28 18**

[france-services@tremblaylesvillages.com](mailto:france-services@tremblaylesvillages.com)

## ✓ PHARMACIE



- Pharmacie de garde : le **3237**
- Pharmacie la plus proche :  
2 Bis, place de l'Église Tremblay-les-Villages  
**02 37 65 22 73**

## ✓ AUXILIAIRES MEDICALES

Pédicure - Podologue

- 106 rue Jean-Luc Sorand - Tremblay-les-Villages  
**06 24 40 07 75**

Kinésithérapeutes

- 3 impasse Chardonnière - Tremblay-les-Villages  
**02 37 65 23 66**
- 1 rue de la Libération – Bailleau l'Évêque  
**02 37 22 29 51**

## ✓ MEDECINS

- Cabinet médical de Bailleau-L'Évêque  
Tél : 02.37.32.70.33
- Cabinet médical de Tremblay-les-Villages  
02.37.48.16.22


## ✓ CABINETS DE SOINS INFIRMIERS

- 36 bis Grande Rue – Berchères-Saint-Germain  
**07 71 00 37 93**
- 1, rue de la Libération - Bailleau-L'Évêque  
**02 37 22 97 72**
- 106 rue Jean-Luc Sorand - Tremblay-les-Villages  
**02 37 65 22 60**

## ✓ PSYCHOLOGUE - PSYCHOTHÉRAPEUTE

- 23 rue du Dr Tougourdeau – Tremblay-les-Villages  
**06 87 13 05 50**

## ✓ HOPITAUX

- Hôpitaux de Chartres - Le Coudray   
**02 37 30 30 30** - <http://www.ch-chartres.fr>
- Centre hospitalier Victor Jousselin – Dreux  
**02 37 51 52 53** - <http://www.ch-dreux.fr>
- ELSAN Hôpital privé d'Eure-et-Loir à Mainvilliers  
**02 37 18 41 00** - <http://hpel.care>

## ✓ NUISIBLES

- GAF Solutions : Désinsectisation, guêpes, frelons, chenilles processionnaires...   
**06 70 95 15 58**
- Attrap'3 D : dératisation, désinsectisation et désinfection  
**06 22 87 87 70**  
[attrap3d@gmail.com](mailto:attrap3d@gmail.com) / [attrap3d.fr](http://attrap3d.fr)

## SERVICES TECHNIQUES

- **ELECTRICITÉ** : SYNELVA

S Y N E L V A

- 12, rue du Président Kennedy 28110 Lucé  
 - Accueil physique : Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h.  
 - Accueil téléphonique : 02 37 91 80 00, du lundi au vendredi de 8h à 18h.  
 - Accueil technique : 02 37 91 80 30, du lundi au vendredi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h15.  
<http://www.rseipc.fr>

- **EAU** : Cm Eau

13 rue Henri Poincaré  
 28000 CHARTRES



- Accueil physique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.  
 - Accueil téléphonique : 02 34 43 90 22  
<http://www.cmeau.com>

## DECHETS

- **DÉCHETTERIE LA PLUS PROCHE** :

ZA de Pierres. 2 Rue du Clos de Marolles 28130 Pierres  
<http://www.sitreva.fr>

Chartres Métropole met également 4 déchetteries à votre disposition : Champhol, Chaunay, Dammarie et Saint-Aubin-des Bois  
<http://www.chartresmetropole.fr>.

- **DÉCHETS VERTS** :

D'avril à novembre, vous pouvez déposer vos déchets verts dans le conteneur situé à Fresnay-le-Gilmert que Chartres Métropole met à disposition.

- **Encombrants**

Ce service est assuré deux fois dans l'année, ces dates figurent sur le calendrier des collectes des ordures ménagères. **Les encombrants doivent être sortis la veille après 19h.**

N'hésitez pas à consulter les sites internet de la mairie et de Chartres Métropole.

- **DÉCHETS RECYCLABLES** :

- Le container, situé rue de la République, est uniquement réservé à la récupération, recyclage du verre. Pour le reste les déchetteries de Pierres et Chartres Métropole sont à votre disposition.

- Avec l'arrivée des bacs jaunes, en porte à porte, vous pouvez mettre vos autres déchets recyclables (cartons, plastiques, papiers...) dans votre container qui sera ramassé tous les 15 jours, le mercredi.

- Le container pour les ordures ménagères est collecté toutes les semaines, le jeudi.



N'oubliez pas de rentrer vos containers, une fois la collecte passée.

## PAROISSE St-YVES-DES-TROIS-VALLEES

- Don Louis-Marie DUPORT - Curé  
 28, rue Maunoury 28130 MAINTENON  
**02 37 23 01 28**  
[paroisse.styvesdestroisvallees@orange.fr](mailto:paroisse.styvesdestroisvallees@orange.fr)  
[www.paroissemaintenon.com](http://www.paroissemaintenon.com)



## AGENCE POSTALE

- **Mairie de Clévilliers**

Lundi : 13 h 30 - 18 h 00, Mercredi : 9 h 00 - 12 h 00  
 Jeudi : 8 h 15 - 11 h 30, Vendredi : 13 h 45 - 18 h 00  
 1er et 3ème samedi du mois : 9 h 00 - 12 h 00  
 Tél : **02 37 23 91 57**

## CHAMBRES D'HÔTES ET GÎTE

- **Les Épicureries**

Marion et Edouard VIVIEN  
 Ecolodges - Chambres d'hôtes  
<https://www.lesepicureries.fr>  
**06 49 42 92 04**



16 rue de la République 28300 Challet

- **Gîte Chavanne**

Service de réservation au **02 30 28 10 76**  
 Rue de Dreux 28300 Challet



## ARTISANS & COMMERCANTS LOCAUX

- **Distributeur de pizzas (près de la salle communale)**

Speed'za Romo  
 6, rue du Château d'Eau 28300 Bailleau-l'Evêque  
 Tél : **06 15 16 11 61**

- **Distributeur de pain (près de la salle communale)**

Boulangerie Au pain maison  
 10 rue des Tilleuls 28300 Bailleau-l'Evêque  
 Tél : **02 37 22 93 33**

- **Menuiseries et agencements Dimitri TACHAT,**

2, rue Gauvaine.  
 Tél : **02 37 33 07 45 / 06 89 51 05 18**  
<http://www.menuiserie-tachat-agencement.com>

- **Plomberie EKO**

17 rue Gauvaine  
 Tél : **06 58 45 66 89**

- **Plombier, carreleur SDB Concept**

6 rue de Dreux  
 Tél : **06 01 42 57 57**

## FOURRIERE ANIMALE

- Mondonville, 28300 Amilly  
 Tél : **02 37 36 02 04** ou **06 48 85 68 88**
- Le Refuge Bouconville, 28170 SERAZEREUX  
 Tél : **02 37 65 23 58**





### Bâtiments communaux

- |                            |                                     |                                    |
|----------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| <b>1</b> Mairie            | <b>4</b> Salle et logement communal | <b>7</b> Espace intergénérationnel |
| <b>2</b> Eglise            | <b>5</b> Arsenal des pompiers       | <b>8</b> Cimetière                 |
| <b>3</b> Salle paroissiale | <b>6</b> Château d'eau              | <b>9</b> Bassins de lagunage       |

### Commerçants et artisans

- |  |  |
|--|--|
| <b>10</b> Menuiserie TACHAT agencement     | <b>13</b> SDB Concep                     |
| <b>11</b> Chambres d'hôtes : Les Épicuries | <b>14</b> Gîte Chavanne                  |
| <b>12</b> EKO Plomberie – chauffage        | <b>15</b> Distributeurs de pain & pizzas |

Toute l'année,  
Retrouvez l'actualité de la commune de Challet :

[www.mairie-challet.fr](http://www.mairie-challet.fr)

Facebook - Panneau Pocket

Ne pas jeter sur la voie publique – Pensez au tri.